

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin de la Société suisse de Numismatique
<b>Herausgeber:</b>	Société Suisse de Numismatique
<b>Band:</b>	10 (1891)
<b>Heft:</b>	7
<b>Artikel:</b>	Les médailles du sixième Centenaire de l'Alliance Helvétique : description et commentaires
<b>Autor:</b>	Mayor, J.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-171664">https://doi.org/10.5169/seals-171664</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

LES  
MÉDAILLES DU SIXIÈME CENTENAIRE  
DE  
L'ALLIANCE HELVÉTIQUE



DESCRIPTIONS ET COMMENTAIRES

---

1. -- En six lignes dans la partie supérieure gauche du champ IN MEMORIAM | PRIMAE | CONFEDERATIONIS | HELVETIORVM | SEXTO CENTENARIO | I. AVG. MDCCCXCI

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

X<sup>me</sup> ANNÉE.

PL. I.



Au-dessous trois écus, de forme antique, rangés en une ligne et portant les armes actuelles des Cantons d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald. Le tout ceint d'une branche de laurier à deux rameaux sur laquelle est posé un écu aux armes de la Confédération suisse. Signé au bas A. D. (Alphée Dubois).

Rf. : Le génie de la Liberté sous les traits d'une femme ailée, portant un flambeau allumé de la main droite, une palme de la main gauche, et planant au-dessus du lac des Quatre-Cantons. Signé au bas ALPHÉE DUBOIS

Diam. : 68<sup>mm</sup>. Or, argent et bronze.

(PLANCHE I.)

Médaille officielle, composée et gravée par M. Alphée Dubois, de Paris, et frappée en cette ville. Le Conseil fédéral en a remis des exemplaires aux collections fédérales, aux gouvernements cantonaux, aux auteurs et principaux collaborateurs du *Festspiel* de Schwytz, et, générosité intempestive, aux membres du Congrès géographique de Berne.

## 2. — 600<sup>ME</sup> ANNIVERSAIRE DE L'ALLIANCE HELVETIQUE

Tête de femme de profil à droite ; dans les cheveux une branche de rhododendron et un diadème orné d'une croix fédérale et portant le mot LIBERTAS en lettres creuses. Signé au bas c. RICHARD

Grènetis.

Rf. : UN POUR TOUS TOUS POUR UN en sens inverse 1291 1891

Un lion dressé sur un socle et foulant aux pieds des fers ; il supporte un écu aux armes de la Confédération suisse et un rouleau de parchemin auquel pendent les trois sceaux d'Unterwald, d'Uri et de Schwytz et sur lequel on lit PACTUM | — | I. AUG. | MCCXCI Au bas de l'écu un rameau de laurier ; au fond les drapeaux des trois cantons primitifs. Signé : c. r. (M. C. Richard, de Genève, notre collègue).

Diam. : 37<sup>mm</sup>. Argent, bronze argenté et oxydé.

(PLANCHE II, fig. 2.)

3. — DURCH KAMPF ZUM SIEG UND FRIEDEN

Une femme ailée (la Suisse ?) soutenant un jeune guerrier blessé qui s'appuie de la main droite sur son épée et tient de la gauche un drapeau dont la hampe est terminée par une croix. A leurs pieds un casque et des palmes. Dans le fond les rayons du soleil. Signé w. MAYER<sup>1</sup>. Exergue 1291 · 1991

R̄ : \* WIR WOLLEN SEIN EIN EINZIG VOLK VON BRÜDERN, IN KEINER NOTH UNS TRENNEN & GEFAHR — WIR WOLLEN FREI SEIN, WIE DIE VÄTER, EHER DEN TOD, ALS IN DER KNECHTSCHAFT LEBEN.

Le serment du Grütli.

Diam. : 60<sup>mm</sup>. Argent, bronze et métal blanc.

(PLANCHE II, fig. 3.)

4. — Un arbre arraché contre les racines duquel sont placés trois écus aux armes des Cantons d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald ; au-dessus d'eux une banderolle avec la date 1291. Les branches de l'arbre sont disposées en éventail et chacune d'elles porte un écu aux armes de l'un des cantons. Les 22 armoiries sont rangées selon l'ordre officiel commençant par Zurich et terminé par Genève ; au centre les armes de la Confédération surmontées d'un cartouche avec la date · 1891 · et entourées d'une couronne ouverte de chêne. Dans le champ de chaque côté du tronc :

ZUR ERINNERUNG  
AN DIE  
VI. SÄKULARFEIER  
1. AUGUST

DES ERSTEN BUNDES  
DER  
EIDGENOSSEN  
1891

R̄. : \* WIR WOLLEN SEIN EIN EINIG VOLK VON  
BRÜDERN, IN KEINER NOTH UNS TRENNEN UND  
GEFAHR

<sup>1</sup> A Stuttgart.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Xme ANNÉE.

PL. II.



1



2



3

Le serment du Grütli. Signé au bas LAUER  
Diam. : 50<sup>mm</sup>. Aluminium.

Cette médaille, gravée par notre collègue M. Lauer, à Nüremberg, a été éditée par la fabrique d'aluminium de Neuhausen (Schaffhouse).

5. — Au centre trois écus aux armes de Schwytz, d'Uri et d'Unterwald disposés en triangle dans un trèfle gothique entouré d'une banderolle sur laquelle on lit 1. EIDG. BUNDESSCHWUR IN BRUNNEN 1291 en sens inverse BUNDESFEIER IN SCHWYZ 1. AUGUST 1891 Entre les armes d'Uri et d'Unterwald la date 1291

Tout autour, dans des arcatures plein-cintre rayonnantes, sont rangées les armes des 22 Cantons et au sommet celles de la Confédération suisse placée dans une couronne ouverte formée d'une branche de chêne et d'une branche de laurier liées par un ruban. Au-dessus de chaque écusson la date d'entrée du Canton dans la Confédération, au-dessus de l'écusson fédéral 1848 Signé au bas - 1891 ANT. SCHNYDER INV. - <sup>1</sup>

R<sup>f</sup>. : Vue du lac des Quatre-Cantons. Dans le ciel le génie de la Liberté personnifié par une femme ailée portant une palme de la main droite et une couronne de laurier de la gauche. Au premier plan, au bas, le serment du Grütli et la date 1307 A droite vue du champ de bataille de Morgarten, au-dessous MORGARTEN et à gauche vue du champ de bataille de Sempach, au-dessous SEMPACH

Cordelette.

Diam. : 50<sup>mm</sup>. Argent, bronze et métal blanc.

(PLANCHE II, fig. 1.)

6. — En sept lignes, la première arrondie, dans une couronne ouverte formée de deux branches de laurier liées par un ruban SOUVENIR DU 600<sup>ME</sup> ANNIVERSAIRE | DE LA | CONFÉDÉRATION | HELVÉTIQUE | 1291 | 1, 2 ET 3 AOUT | 1891.

R<sup>f</sup>. : ☆ WIR WOLLEN SEIN EIN EINIG VOLK VON BRÜDERN

<sup>1</sup> Notre collègue M. Schnyder, à Lucerne.

Le serment du Grütli. Signé VIEUXMAIRE

Diam. : 33<sup>mm</sup>. Similor et métal blanc. Bélière.

7. — Réduction de la précédente. Au revers YOLK pour VOLK.

Diam. : 24<sup>mm</sup>. Similor et métal blanc. Bélière.

8. — Le même type que le n° 6, mais l'inscription, en sept lignes dans le champ, la dernière arrondie, est en allemand ZUM | ANDENKEN | DER GRÜNDUNG | DER SCHWEIZER | EIDGENOSSENSCHAFT | SCHWYZ | — | 1291 1, 2, 3 AUGUST 1891

Revers, diamètre, métaux et bélière comme au numéro 6.

9. — Réduction de la précédente. Revers, diamètre, bélière et métaux comme au numéro 7.

10. — ☆ Z. AND. A. D. GRÜNDUNG D. SCHWEIZ.  
EIDGENOSSENSCH. ☆ en sens inverse 1291-1891

Une Union flanquée de deux branches de chêne et surmontée d'un écu aux armes du Canton d'Uri; au-dessous deux écus accolés aux armes de Schwytz et d'Unterwald. La légende est entre deux grènetis.

Rf. : ☆ WIR WOLLEN SEIN EIN EINIG VOLK VON  
BRÜDERN

Le serment du Grütli dans un grènetis.

Diam. : 29<sup>mm</sup>. Le centre en similor, le bord en métal blanc. Bélière.

11. — \* ERINNERUNG AN DIE 600 JÄHRIGE BUNDESFEIER IN SCHWYZ deuxième ligne de légende séparée de la première par un grènetis DEN 1. - 2.  
AUGUST 1891

Croix fédérale.

Rf. : Sur une banderolle DURCH BILDUNG ZUR  
FREIHEIT

Le serment du Grütli; dans le ciel une croix fédérale rayonnante et la date 1308

Diam. : 33<sup>mm</sup>. Etain. Bélière.

12. — Le même type que la précédente ; en plus dans le champ une Union. La légende est quelque peu différente ☆ ERINNERUNG A. D. 600 JÄHRIGE SCHWEIZERBUNDESFEIER

Rf.: ANNO 1308 WURD' DER SCHWEIZERBUND GEMACHT

Le même serment du Grütli qu'au numéro 11. Exergue en deux lignes VIRIBUS | UNITIS.

Diam. : 28<sup>mm</sup>. Etain. Bélière,

13. — En sept lignes, la dernière arrondie ZUM | 600 JÄHRIGEN | JUBILÄUM | DER | SCHWEIZERISCHEN | EIDGENOSSENSCHAFT | ☆ | 1291—1891

Revers, diamètre, bélière et métaux comme au numéro précédent.

14. — En neuf lignes, la première arrondie ZUM ANDENKEN | AN DAS | 600 JÄHRIGE | JUBILÄUM | DER | SCHWEIZERSICHEN | EIDGENOSSENSCHAFT | IN SCHWYZ | 1291—1891

Rf.: La même légende, en deux lignes, que sur le revers du n° 3.

Le serment du Grütli, réduction de celui du n° 3.

Diam. : 33<sup>mm</sup>. Argent oxydé, similor et métal blanc. Bélière.

15. — Comme au numéro précédent.

Rf.: 600 JÄHR. JUBILÄUM D. SCHWEIZ. EIDGENOSSENSCHAFT deuxième ligne de légende 1291-1891

Le monument commémoratif de la bataille de Saint-Jacques, près de Bâle. Grènetis.

Diamètre comme au numéro précédent. Similor et métal blanc. Bélière.

16. — Au centre une croix fédérale rayonnante entourée d'une couronne formée de deux branches de chêne liées par

un ruban et sur laquelle sont posés trois écus ; au sommet les armes de Schwytz, à droite celles d'Uri, à gauche celles d'Unterwald. Sur la croix et ses rayons en cinq lignes, la première et la dernière arrondies ZUR JUBILÄUMS-FEIER | DER | EIDGENOSSENSCH. | IN | ☆ SCHWYZ  
1291 - 1891 ☆

Revers, diamètre, métaux et bélière comme au numéro 14.

17. — ERINNERUNG A. D. 600 JÄHRIGE JUBEL-FEIER en sens inverse : ☆ 1291—1891 ☆

L'Helvétie, type des monnaies fédérales actuelles de 0,50 centimes, 1 et 2 francs ; au fond montagnes. La légende entre deux grènetis.

Revers, diamètre et bélière comme au numéro 14. Métal blanc.

18. — Avers du numéro précédent et revers comme le droit du numéro 14.

Diamètre, métaux et bélière comme aux trois numéros précédents.

19. — Avers du numéro 17.

Rf. : En douze lignes entourées de vingt-deux étoiles WIR | WOLLEN SEIN | EIN EINZIG | VOLK VON BRÜDERN | IN KEINER NOTH | UNS TRENNEN U. GEFAHR. | WIR WOLLEN FREI SEIN, | WIE DIE VÄTER WAREN, | EHER DEN TOD | ALS IN DER | KNECHTSCHAFT | LEBEN.

Diamètre et bélière comme aux cinq numéros précédents. Métal blanc.

20. — Avers du numéro 17.

Rf. : Le monument de Winkelried à Stanz. Exergue, en trois lignes SORGET FÜR MEIN WEIB U. KINDER | ICH WILL EUCH EINE GASSE | ☆ MACHEN ☆

Diamètre et bélière comme aux six numéros précédents. Métal blanc.

21. Comme au numéro 17.

Revers du numéro 16.

Diamètre et bélière comme aux sept numéros précédents.

22. — Comme le revers du numéro 14.

Revers du numéro 16.

Diamètre et bélière comme aux numéros précédents.

Argent oxydé.

23. — Comme au numéro 14.

Revers du numéro 20.

Diamètre et bélière comme aux numéros précédents.

Argent oxydé, similor et métal blanc.

24. — En sept lignes, la quatrième ornée **Zum Andenken | des | ersten | Schweizerbundes | am 600sten | Jahrestage | 1. Aug. 1891**

Rf.: Au centre trois écus aux armes d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald rangés en une ligne arrondie, surmontés d'une croix fédérale rayonnante; au-dessous en trois lignes EINER FÜR ALLE | ALLE FÜR EINEN | 1291 Le tout dans une couronne formée d'une branche de chêne et d'une branche de laurier liées par un ruban.

Diam. : 33<sup>mm</sup>. Etain. Bélière.

25. — En quatre lignes 600 | JÄHRIGES | JUBILÄUM | 1271—1891

Au-dessous une étoile. Grènetis.

Rf.: L'Helvétie assise, type des essais de pièces de 20 francs et de 0,20 centimes. Au fond les deux Mythen. La place de la légende est occupée par vingt-deux étoiles entre deux grènetis.

Diam. : 26<sup>mm</sup>. Métal blanc. Bélière.

26. — Inscription en quatre lignes comme au numéro précédent, pas d'étoile au-dessous, mais vingt-deux étoiles autour dans un double grènetis.

Rf.: Réduction du précédent, mais les étoiles sont remplacées par la légende 600 JÄHR. JUBIL. Exergue 1291—1891 Grènetis.

Diam. : 23<sup>mm</sup>. Similor et métal blanc. Bélière.

27. — ☆ DER LIEBEN SCHWEIZER JUGEND Z.  
ERINNERUNG A. D. BUNDESFEIER

Au centre la date 1891 surmontée d'une croix fédérale rayonnante et placée dans une couronne formée de deux branches de chêne liées par un ruban. Grènetis.

Rf. : En sept lignes 1291 | HALTET FEST | AN EU-  
REM | THEUERN, | LIEBEN | VATERLAND | 1891

Au-dessus vingt-deux étoiles, au bas deux branches de chêne liées par un ruban. Grènetis.

Diam. : 39<sup>mm</sup>. Aluminium.

28. — En huit lignes, la première arrondie ERINNE-  
RUNG AN DAS | 600 | JÄHRIGE | JUBILÄUM | DER  
| SCHWEIZERISCHEN | EIDGENOSSENSCHAFT |  
1291—1891

Rf. : \* AUF, EIDGENOSSEN, GOTT LEUCHTET UNS  
ZUM SIEG !

Dans un grènetis, Hans de Hallwyll agenouillé avant la bataille de Morat. Au fond les troupes suisses et bourguignonnes, la ville de Morat : Signé : w. m.

Diam. : 40<sup>mm</sup>. Bronze.

29. — \* FÊTE DU 6<sup>ME</sup> CENTENAIRE DE LA CON-  
FÉDÉRATION SUISSE deuxième ligne de légende  
☆ .. SOUVENIR .. ☆ en sens inverse .. 1 = 2 AOUT  
1891 ..

Croix fédérale rayonnante chargée des dates 1291 =  
1891

Rf. : Ecu aux armes de la Confédération suisse rayon-  
nant entouré des armoiries des vingt-deux Cantons.

Diam. : 30<sup>mm</sup>. Plomb. Bélière.

30. — Médaille quadrangulaire, les coins arrondis. Au centre un écu aux armes de la Confédération soutenu par trois écus aux armes de Schwytz, d'Uri et d'Unterwald. Au-dessus et sur les côtés une banderolle portant 600

JÄHRIGES JUBILAEUM | 1291 | 1891. Le tout placé sur un chêne arraché.

Rf. : L'Helvétie, type des monnaies fédérales de 0,50 centimes, 1 et 2 francs, entourée de vingt-deux étoiles. Dans l'angle supérieur I. dans l'angle inférieur VIII. dans l'angle de droite 1291 et dans celui de gauche 1891. Signé A. S.<sup>1</sup>

Diam. : 27<sup>mm</sup>. Similor et métal blanc. Bélière.

31. — On a fait une chaîne de montre, genre châtelaine, avec la médaille précédente comme pendeloque. La chaîne elle-même est formé de trois plaques de métal carrées, reliées par des chaînons et portant :

La première : Guillaume Tell et sur le revers en six lignes WIR WOLLEN SEIN | EIN EINZIG VOLK | VON BRÜDERN | IN KEINER NOTH | UNS TRENNEN | UND GEFAHR

La seconde : Le serment du Grütli. Rf. : WIR WOLLEN FREI | SEIN WIE DIE | VATER WAREN | EHER DEN TOD | ALS IN DER | KNECHTSCHAFT | LEBEN

La troisième : Le monument de Winkelried à Stanz. Rf. : WIR WOLLEN TRAUEN | AUF DEN HÖCHSTEN | GOTT UND UNS | NICHT FÜRCHTEN | VOR DER MACHT | DER MENSCHEN  
Métal noir ci.

32. — Autre chaîne de montre de même forme. La médaille est formée de l'avers dn n° 14 et de l'avers du n° 16. Les trois plaques de la chaîne, plus petites que celles de la précédente, portent :

La première : Le serment du Grütli. Rf. : La même inscription en six lignes que la première plaque du n° 27.

La seconde : Le monument de Winkelried. Rf. : SORGET | FÜR MEIN WEIB | U. KINDER | ICH WILL EUCH | EINE GASSE | MACHEN.

La troisième : Guillaume Tell et son fils. Rf. : EIN RECHTER | SCHÜTZE | HILFT SICH | SELBST.

Métal blanc.

<sup>1</sup> Notre collègue, M. A. Schnyder, à Lucerne.

33. — SOUVENIR en sens inverse HELVETIA

La Suisse personnifiée par une femme debout tenant une lance de la main droite et s'appuyant de la gauche sur un écu aux armes de la Confédération suisse ; à ses côtés deux branches d'edelweiss. Entre les deux mots de la légende vingt-deux étoiles. Grènetis.

Rf. : En quatre lignes : EINER | FÜR ALLE | — | ALLE  
FÜR | EINEN

Signé au bas E. M. Grènetis.

Diam. : 28<sup>mm</sup>. Argent.

Cette pièce a été frappée à 100 exemplaires en argent seulement. Elle est l'œuvre de M. Emile Müller, graveur à Lucerne, et n'a été mise en vente qu'après la fête du 1<sup>er</sup> août. Communication de notre collègue M. Inwyler, à Lucerne.

34. — \* CONFEDERATION SUISSE \* en sens inverse  
1 AOUT 1291

Le serment du Grütli.

Rf. : \* COLOMBIER \* en sens inverse 1 AOUT 1891

Ecu aux armes de la Ville de Colombier (de gueules à la croix d'argent cantonnée en chef de deux colombes de même).

Diam. : 27<sup>mm</sup>. Argent, cuivre et bronze. Bélière.

35. — Comme au numéro précédent.

Rf. : \* TRAVERS \* en sens inverse 1 AOUT 1891

Ecu aux armes de la Ville de Travers (d'azur à trois poissons d'argent, le second contourné).

Diamètre et métaux comme au numéro précédent. Il en existe de plus en étain.

Ces deux médailles ont été éditées par les comités locaux pour la fête du 1<sup>er</sup> août et distribuées gratuitement à la jeunesse de ces deux localités. Elles sortent de la maison Vollenweider et C<sup>e</sup>, à Berne.

36. — Rubans officiels. Les chanteurs qui ont participé à la fête de Schwytz portaient un ruban blanc orné des

armes de la Confédération, tissées en couleur, accompagnées de ces mots tissés en or :

Eidg.  
BUNDESFEIER  
in  
SCHWYZ  
1891

Les invités avaient un ruban rouge avec les mêmes inscriptions.

---

Nous venons de décrire les différentes productions numismatiques qui furent offertes au public en mémoire du sixième Centenaire de l'Alliance helvétique. Qu'il nous soit permis, maintenant, de résumer en quelques pages les réflexions, trop nombreuses peut-être, que nous ont suggéré ces monuments d'inégale valeur et tous intéressants par quelque point. Et pour être clair, nous traiterons ce sujet en plusieurs paragraphes ; nous commencerons par la médaille officielle, non point que nous la jugions supérieure à d'autres de pure *camelote*, mais parce qu'il ne sied guère de mettre sur le même niveau une pièce émanant de l'autorité fédérale, pièce qui aurait dû et pu approcher de la perfection, et des médailles de tous genres, produits de l'industrie la plus banale ou tentatives intéressantes d'artistes de mérite tels que M. Ch. Richard.

I

*La médaille officielle.*

Chacun a eu la médaille officielle (Pl. I et n° 1) sous les yeux et a pu formuler son appréciation ; mais il est peu de personnes, croyons-nous, qui aient mûrement pesé cette

appréciation. C'est à celles-là surtout que nous dédions ces lignes ; il est nécessaire que tous jugent, comme elle le mérite, la médaille *ratée*, disons le mot, que le Conseil fédéral a offert au public. Il n'est point trop tard pour cela, car le procès que nous allons faire à la médaille officielle doit servir, avant tout, à empêcher pour l'avenir de semblables errements.

Lorsque la pièce qui nous occupe, et dont chacun connaît la genèse<sup>1</sup>, est apparue, l'auteur de ces lignes a éprouvé un réel désappointement, une humiliation profonde, mêlés à cette satisfaction ironique qui vous fait dire : nous l'avions bien prévu ! Comme citoyen suisse, il s'est senti mortifié en voyant l'autorité supérieure du pays approuver et répandre une œuvre aussi complètement manquée, mais comme membre de la Société suisse de Numismatique, dont le comité avait protesté auprès du Conseil fédéral contre l'exclusion des graveurs nationaux, il a été heureux de voir combien on avait eu raison de se plaindre. Si la médaille officielle avait été réussie (et il était permis de l'espérer, d'après ce que l'on en avait dit d'avance et à en juger par le mérite incontestable des œuvres antérieures de l'artiste choisi par le Conseil fédéral), nous l'eussions ignorée, car sa beauté n'eût point remédié à la faute originelle et il eût été difficile d'en parler d'une façon purement objective ; mais comme la réalité n'a pas répondu à l'attente générale, nous nous sentons à l'aise pour critiquer l'œuvre de M. Dubois.

Certes, le défaut capital de la médaille officielle se trouve dans son origine étrangère, encore que ce fait continue une sorte de tradition dès longtemps établie par l'autorité

<sup>1</sup> Est-il nécessaire de répéter que c'est M. Böcklin, de Zurich, auteur du premier projet de médaille officielle, qui a recommandé de confier l'exécution de son œuvre à un artiste étranger, parce que, *depuis la mort d'Antoine Bovy, notre pays ne possède aucun graveur capable*. Il importe que cet outrage, fait à l'art suisse par un artiste suisse de grand talent, soit relevé. On n'est jamais trahi que par les siens, mais la Roche tarpéienne est près du Capitole.

fédérale<sup>1</sup>. Mais il y a bien d'autres griefs à formuler, et nous les examinerons l'un après l'autre.

M. Böcklin, en jugeant les graveurs suisses indignes de faire passer dans le métal ses élucubrations, ne croyait pas faire échec à sa propre maquette ; c'est ce qui est arrivé cependant et cela est bien heureux, car son modèle, lourd et sans distinction, convenable pour la banalité courante des affiches de tirs ou des transparents de cantines, n'était rien moins que satisfaisant<sup>2</sup>. Vous voyez, me dira-t-on, ce que produisent les artistes nationaux ! Il est facile de répondre que M. Böcklin n'est pas le seul peintre de talent que nous possédions en Suisse, et de plus, que toute entreprise artistique officielle doit être mise au concours ; c'est le seul moyen équitable d'obtenir une œuvre raisonnée et remplissant les conditions requises, et puis aucune récrimination n'est possible. Si cependant le concours ne donne aucun résultat, hypothèse improbable, on peut alors demander à un maître étranger de composer quelque chose, mais la

<sup>1</sup> En 1850, lorsqu'il s'agit de frapper les nouvelles monnaies fédérales, l'Hôtel des monnaies de Berne n'existe pas encore et les anciens ateliers cantonaux étaient fermés ou désorganisés. Seul celui de Genève était ouvert et florissant ; on venait justement d'y faire une frappe considérable et parfaitement réussie de grosses pièces d'or et d'argent ; on y frappait continuellement des médailles et l'année suivante encore les écus de 5 et de 10 francs du Tir fédéral. Il semblait naturel que la Confédération confia à cet atelier, provisoirement du moins, l'exécution de ses espèces ; on préféra s'adresser à l'étranger, à Munich, d'abord qui ne put ou ne voulut pas se charger de l'opération, puis à Strasbourg, et à Paris, qui frappèrent les nouvelles pièces suisses, comme pour le sultan du Maroc, le roi de Grèce ou le prince de Monaco !

Plus tard, ce furent les essais de pièces de 20 francs qui nous vinrent de Bruxelles ; et, tout récemment, la fameuse émission de ces écus de 5 francs que l'Europe nous envie, exécutée à Stuttgart, les billets de banque gravés en Angleterre, etc. Il y aurait beaucoup à dire sur tout cela, mais le simple énoncé des faits est plus éloquent que de longs discours.

<sup>2</sup> Le *Journal de Genève* (24 juillet 1891), parlant de la médaille officielle, disait que le projet de M. Böcklin n'était pas absolument satisfaisant. Cet adverbe était de trop et c'est avec raison que le *Journal*, dans son numéro du 31, est revenu sur ce sujet et a soutenu que cette maquette était inadmissible. C'est aussi l'avis du *Vaterland* (23 juillet) qui a consacré un intéressant article à la médaille de M. Dubois et a rappelé que cette pièce devait commémorer un événement se passant dans la patrie d'Hedlinger, l'un des plus illustres graveurs de médailles des temps modernes. Le correspondant vaudois du *Bulletin de la Société suisse de numismatique* (voyez le *Bulletin* 1891, n° 5, p. 96), dont l'opinion représente la manière de voir de la plupart de ses concitoyens, abonde dans le sens de ces deux journaux.

gravure et la frappe devaient se faire en Suisse, et il n'y a pas d'excuse à opposer à cette exclusion systématique des médailleurs du pays.

M. Dubois a remanié et transformé complètement le projet que le Conseil fédéral lui avait soumis ; il a bien fait. Mais encore eut-il dû le remplacer par une composition de valeur, et sans faire disparaître justement les deux seuls mérites de la malheureuse conception Böcklin : une certaine correction de dessin et un réel caractère suisse. Que nous a-t-il donné ? Une allégorie vulgaire, mal dessinée et pauvrement gravée, excellent modèle de ce que ne devait *pas* être une médaille suisse.

Pourquoi M. Dubois n'a-t-il pas consacré à la médaille fédérale toutes les ressources artistiques dont il dispose ? Le temps lui a-t-il manqué ? Ne s'est-il pas intéressé à son œuvre ? Lui aurait-on imposé un de ces programmes étonnantes rédigés, en français des bords de l'Aar, par la bureaucratie fédérale amie d'un symbolisme suranné ? Toutes les suppositions sont permises, du reste. M. Dubois a pu aussi utiliser un vieux coin destiné à quelque inauguration folâtre ou, semblable à ce pharmacien qui vendait un sirop ioduré totalement dépourvu d'iode et s'en excusait devant la Justice en disant que son spécifique était destiné à l'exportation, a-t-il pensé que son œuvre, faite pour de grossiers montagnards, de sauvages Béotiens, serait toujours suffisante ?

Que penser ? Que croire ? Quelle hypothèse choisir ? Aucune évidemment, ou toutes, car toutes ces forces mal déterminées ont dû participer à la confection de la médaille du sixième Centenaire. Nous avons peine à croire que M. Dubois ait été livré à sa seule inspiration ; cette piteuse allégorie du génie de la Liberté doit lui avoir été suggérée par quelque personnage influent, mais tout ce qu'il y a de plus *commencement de siècle*. Rien n'est plus regrettable que l'emploi du genre allégorique en général et, pour le cas particulier, il y avait cent autres sujets à

traiter, sans recourir au vieux répertoire. Le fait historique que l'on a voulu commémorer par les fêtes du 1<sup>er</sup> août ne parlait-il pas suffisamment aux yeux pour en faire une représentation figurée ? En un mot, tout était préférable à ce génie (qui n'en est pas un puisque un génie doit appartenir au sexe masculin, semble-t-il), eût-il été bien dessiné — ce qui n'est pas le cas — et pourvu des attributs convenables — ce que nous nions aussi.

Si la femme qui décore le revers de la médaille officielle n'est pas un génie, ce sera tout simplement la Liberté, mais une Liberté plutôt gauloise qu'helvétique, plutôt boulevardière qu'alpestre ; pour lui donner le caractère suisse qui lui manque absolument (ce n'est point à son costume, qui ne nous choque pas du tout, que nous faisons allusion), on a imaginé de la faire planer sur le lac des Quatre-Cantons. Idée malheureuse : ce n'est pas en plein lac que l'alliance de 1291 a été conclue, mais en un lieu précis, à Brunnen, et c'est le paysage de Brunnen, avec les Mythen au fond pour le bien faire reconnaître, qu'on aurait dû représenter.

Nous disions plus haut que la *Liberté* est mal dessinée et n'a pas les attributs convenables. On sait qu'elle porte une palme qui, par parenthèse, ressemble plus à une énorme arête de poisson qu'à une palme, et un flambeau allumé : La palme n'a jamais été l'attribut de la Liberté. Dans l'art chrétien, c'est l'emblème du martyre ; c'est aussi celui de la gloire, mais on y attache plutôt une signification funèbre qui n'a rien à faire avec le pacte de 1291. Le flambeau ne nous satisfait pas davantage ; il symbolisera la Lumière, l'Instruction largement répandue, quelquefois la Discorde, rarement la Liberté ; il y en a, cependant, quelques exemples qui ne sont pas à suivre. Quant au dessin proprement dit, combien il est manqué ! La jambe droite, excessivement longue, est tordue trois fois, le pied étant complètement contourné ; cela fait mal à voir. Le bras droit, bien long aussi, est certainement trop gros ; serait-

ce par ce remarquable biceps que l'on a voulu rappeler les formes opulentes des Waldstätten ? Et puis, il est déplorablement ramené en arrière ce bras ; la malheureuse femme doit beaucoup souffrir, d'autant que son vol est contrarié par le fœhn et que sa chevelure abondante, emmêlée avec ses ailes, lui tient la tête dressée désagréablement. Et quelles mains ! Voilà de vraies mains suisses, habituées à manier le morgenstern et l'arbalète. Ensemble lamentable, en somme, et qui ne serait que ridicule si, coulé en bronze, en argent, en or et répandu à profusion, il ne devait passer à la postérité.

De l'avers, d'importance secondaire au point de vue artistique, il y a moins à dire ; la branche de laurier est jolie, la disposition générale heureuse. Malheureusement, il y a l'inscription et l'inscription n'est pas correcte ; le sens en est un peu obscur, mais ce qui est plus grave, c'est le substantif **CENTENARIUS** dont la signification, en cette légende, nous échappe complètement. Il est probable que l'auteur a simplement voulu dire : *Pour le sixième Centenaire*, supposant qu'il existait un substantif latin *centenarius* indiquant un espace de cent ans et il a traduit naïvement par *sexto centenario*, comme les collégiens interprètent le monde par *mundus* ; c'est toujours du latin, mais du latin de cuisine. Ce n'est pas ainsi que l'on doit composer une inscription qui rappellera à nos descendants un événement digne de mémoire ; on peut au moins consulter un dictionnaire ; le Quicherat, tout simplement, vous aurait renseigné, ô latiniste inconnu et à l'imagination trop ardente ! Ouvrons-le à votre place et nous trouverons que *centenarius* est un adjectif, mais que pris substantivement il veut dire *une personne âgée de cent ans*. Il n'y a pas davantage, en bon latin, de substantif *centenarium* et il fallait employer une périphrase pour exprimer l'idée d'un jubilé six fois séculaire. Du Cange<sup>1</sup> donne cinq substantifs *centenarium*, tous puisés aux sources de la plus basse

<sup>1</sup> *Glossarium mediae et infimae latinitatis*. Edition de Paris, 1843.

latinité et sans rapports directs avec le terme précis qui nous occupe.

L'arrangement des écussons, placés au-dessous de l'inscription, laisse aussi à désirer. Il eut été préférable, il nous semble, de représenter les anciennes armes des trois cantons primitifs, Schwytz de gueules plein et Unterwald-le-Bas seulement, car lui seul a pris part à la première alliance ; quant au taureau d'Uri, on aurait pu le faire moins nature. Mais ceci admis, il fallait placer en premier lieu l'écu aux armes de Schwytz, berceau de la première alliance, puis ceux d'Uri et d'Unterwald, ainsi que leurs sceaux sont appendus à l'acte de 1291, ou bien, si l'on voulait conserver l'ordre officiel actuel, il fallait exhausser légèrement l'écu schwytzois. Quant aux armes fédérales, elles paraissent bordées d'un orle, ce qui est une faute contre laquelle les heraldistes ne cessent de tonner.

Les avis sont très partagés sur le parti pris par M. Dubois pour la gravure de ses coins ; les uns adoptent franchement cette manière lâchée, ce *flou* qui est à la mode aujourd'hui, les autres, et nous sommes du nombre, n'en veulent pas entendre parler. Nous ne trancherons pas le débat, c'est affaire d'appréciation personnelle. Mais l'esthétique et les procédés de la gravure en médailles comportent, au contraire, une touche énergique et un faire très achevé ; les grands artistes, dont la Suisse peut être justement fière, sont là pour indiquer la voie, et il ne saurait y avoir que péril et confusion à ne pas suivre leur exemple. Nous savons fort bien admirer les œuvres les plus modernes, les plus avancées même, il n'était pourtant pas utile que le Conseil fédéral, pour une cérémonie solennelle comme les fêtes de Schwytz, recourût à un art aussi inférieur, aussi peu poussé.

Il reste encore beaucoup à dire, mais nous croyons avoir suffisamment démontré que la médaille officielle du sixième Centenaire est manquée en tous points. L'occasion était belle, cependant, et rare ; l'évènement, qui réunissait les

vingt-deux états confédérés dans le même esprit de solidarité méritait mieux et pouvait prêter à de merveilleux développements. On n'a pas su en profiter ; nous le déplorons, en constatant, une fois de plus, l'incapacité notoire des gouvernements en matière artistique.

## II

### *Médaille de M. Richard.*

Comme nous le disions au début de cet article, la médaille gravée par notre collègue M. Charles Richard (Pl. II, fig. 2 et n° 2) est une intéressante tentative. C'est à ce titre que nous lui consacrons quelques lignes spéciales.

Il s'agit ici d'une entreprise particulière, non protégée ou encouragée par une autorité quelconque et l'on doit d'abord féliciter M. Richard de son zèle à créer de nouvelles médailles. Qu'il ne se laisse pas égarer cependant par sa très grande facilité et son réel talent. La donnée générale de ses créations demanderait peut-être plus d'études ; l'imagination ne lui fait pas défaut et il est passé maître dans l'emploi de ses outils, mais il conserve une certaine sécheresse de dessin qui nuit à la bonne harmonie de ses compositions, trop encombrées, d'autre part, de détails souvent superflus !

Abondance de détails inutiles ! C'est là justement le principal grief à formuler contre la médaille dont nous parlons. Pourquoi cette branche de rhododendron dans la coiffure de l'*Helvétie* qui décore l'avers ? Pourquoi cette petite croix et, superfétation gratuite, le mot *libertas* sur son diadème ? Cette tête de femme ne peut appartenir qu'à une personnification de la Suisse ou de la Liberté, or, comme ces deux idées ne vont guère séparément, pas n'était besoin d'une étiquette ; l'auteur aurait dû se souvenir des protestations qui s'élevèrent contre le même emploi du substantif *libertas* sur les monnaies divisionnaires actuelles de la Confédération.

Le profil de la déesse, quelle qu'elle soit, est excellent; on doit savoir gré à M. Richard de l'exclusion du type grec. L'avers est donc très satisfaisant; on n'en peut dire autant du revers, d'une maigreur désolante. Ce qui frappe, tout d'abord, dans cette partie de la médaille, c'est une énorme faute de blason: depuis quand les armes de la Confédération suisse ont-elles un support? Et quel support! Un lion, très héroïque à la vérité et fort bien dessiné, mais rappelant d'une façon trop sensible celui de l'écu du tir fédéral de Schwytz. Ici encore les armes de notre république sont bordées d'un orle; le reste du trophée est quelque peu enfantin, encore que très habilement gravé. Les trois drapeaux du fond sont franchement laids. Quant aux petits sceaux des cantons primitifs qui sont appendus à un parchemin qui porte le mot PACTUM, ils sont exécutés avec une minutie rare; gros comme de fortes têtes d'épingles, on y distingue la clef d'Unterwald, la croix de Schwytz, la tête de taureau d'Uri: quand on pousse l'exactitude à ce point là, il n'est pas permis de commettre d'erreur et l'artiste devait ranger ses sceaux dans l'ordre qui a été adopté par les contractants de 1291; leur charte a été suffisamment reproduite cette année, pour que nul n'en ignore. Malgré ou plutôt à cause de ces critiques de détail, nous rendons hommage aux bonnes intentions de M. Richard qui s'est efforcé de créer un type nouveau et à son très grand talent.

### III

#### *Médailles diverses.*

Des quelques vingt-cinq à trente médailles qui restent, il y a peu à dire. Si l'on en extrait deux ou trois qui méritent une attention particulière, la plupart ne valent pas que l'on s'en occupe; et cependant, les médailles de pacotille consacrées aux fêtes du 1<sup>er</sup> août sont, en somme, supérieures à celles que l'on fabrique pour d'autres circonstances. Certains

graveurs ont fait d'honorables efforts et ont pu produire quelques pièces intéressantes à plus d'un titre, mais il n'en est pas un qui ait su créer un véritable *souvenir* figuré de la première alliance ; les différents événements qui forment l'histoire de l'indépendance helvétique, depuis le Serment du Grütli jusqu'à la bataille de Morat, ont tous été reproduits en un plus ou moins grand nombre de fois, de même que les personnages historiques ou de pure fiction qui ornent les pages les plus célèbres de nos annales. Tout cela n'a qu'un rapport indirect avec le pacte de 1291 et, comme pour la médaille officielle, nous pouvons faire la remarque que pas une des pièces éditées pour le sixième Centenaire ne nous reporte d'une façon effective à ce moment solennel de l'histoire suisse où les habitants des trois vallées se promirent un mutuel appui.

Il y a eu, par exemple, abus de Serments du Grütli. On en a mis partout ; c'est trop, car si cet acte très sérieux, peut en quelque sorte symboliser d'une façon générale l'alliance des Suisses, il ne doit absolument pas représenter le traité de Brunnen ; l'affaire de 1291 et celle de 1308 sont deux choses bien différentes et que l'on a peut-être un peu confondues. Jusqu'à cette année, où les populations ont été éclairées par de nombreux écrits, on a volontiers fait des trois héros du Grütli les fondateurs de l'indépendance helvétique, rôle éminemment honorable, mais dans lequel ils eurent des prédecesseurs.

La fabrique d'aluminium de Neuhausen a fait graver par notre collègue M. Lauer, à Nuremberg, une médaille (n°4) qui peut passer pour la mieux réussie de toutes celles du Centenaire. Elle est simple, bien conçue et bien gravée, et l'auteur s'est efforcé de sortir de la banalité pour son Serment du Grütli. Ses trois suisses ne manquent pas de caractère non plus, du reste, que ceux de M. Mayer, à Stuttgart<sup>1</sup>,

<sup>1</sup> M. Mayer est également l'auteur du bouclier commémoratif édité par la maison Aeppli et Durrich à Zurich, maison d'heureuse mémoire. Que dire de cette production lourde et sans valeur artistique ? Rien, si ce n'est qu'on peut lui appliquer les mêmes observations qu'à la médaille officielle. (*L'Illustrite Zeitung*, 15 août 1891, p. 432, en a donné un dessin.)

qui a exécuté une grosse médaille (Pl. II, fig. 3 et n° 3) au revers prétentieux et difficile à comprendre. Un grand nombre de petites pièces (n°s 14, 16, 17 et 22) portent, avec différents revers, une réduction du Serment de M. Mayer; elles sont en général fort jolies; d'autres, appartenant au même type, ont le monument de Winkelried à Stanz (n° 20 et 23), celui de St-Jaques (n° 15) ou d'autres sujets empruntés à l'histoire nationale et toutes ont le mérite d'être très bien gravées.

Notre collègue M. Schnyder, à Lucerne, a édité aussi une médaille (Pl. II, fig. 1 et n° 5), très habilement exécutée, mais un peu trop chargée. On trouve, au revers, une vue du lac des Quatre-Cantons, minutieusement traitée et où l'on reconnaît le Grütli, la chapelle de Tell, le rocher de Schiller, etc., une Liberté planant dans le ciel (bien supérieure, dans son exigüité, à celle de M. Dubois), l'inévitable Serment et deux vues des champs de bataille de Morgarten et de Sempach. N'est-ce pas prodigieux? Il n'y manque que Guillaume Tell. Mais M. Schnyder a fait mieux en nous donnant une jolie petite médaille quadrangulaire, à laquelle il n'y a rien à reprocher et qui a obtenu un grand succès, soit isolée et munie d'une bélière, soit comme breloque de chaîne de montre.

L'Helvétie, notre mère commune, figure aussi sur bon nombre de médailles et en diverses postures; on ne l'a pourtant pas trop ridiculisée.

#### CONCLUSION

Nous constatons donc, déplorable conclusion, que les médailles du sixième Centenaire, grandes et petites, sont peu satisfaisantes, au point de vue historique surtout. Pourquoi ne s'est-il pas trouvé un graveur pour nous donner la scène du 1<sup>er</sup> août 1291, telle que l'on peut raisonnablement se la représenter? Les délégués des trois vallées sortant du bâtiment où ils ont conféré, annonçant au peuple l'heureux résultat de leur délibération et exposant aux regards de la

foule enthousiasmée la charte si impatiemment attendue. Ici point d'allégorie vide de sens, nul besoin de toute cette friperie romantique employée à profusion, mais un fait très simple et très éloquent dans sa simplicité, dont un artiste quelque peu habile eût tiré grand parti.

Il est d'autant plus curieux que cette idée ne soit venue à aucun des fabricants de médailles que M. Bühler a presque réussi, en exécutant, pour les feuilles distribuées à la jeunesse, une scène d'intérieur bien composée et bien dessinée et qui représente justement les députés des cantons primitifs discutant leur traité dans la salle basse d'un chalet, peut-être un peu bien cossu pour la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et les vallons reculés de l'Helvétie. Faute de mieux on aurait pu utiliser pour une médaille la donnée de M. Bühler ; la délibération des chefs c'était bien, le résultat de leur discussion eût été mieux encore.

Les gens de 1991 seront peut-être plus heureux que nous. Espérons que les médailles ridicules, les boucliers prétentieux, les publications indigestes leur seront épargnées ; il est vrai qu'ils n'appartiendront probablement plus à une Confédération et qu'à ce moment les origines de la République suisse ne seront pas antérieures à l'avènement du régime que rêve l'école des bords de l'Aar ; la *conjuration* de Brunnen aura fait place à quelque compromis nouveau, le Grütli à l'auberge de la *Cigogne*. Franchement, le porche de l'église de Schwytz et la légendaire prairie nous plaisaient mieux.

J. MAYOR.